

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES MEMBRES DE L'APTS – SSQ GROUPE FINANCIER

Taux applicables à compter du 1^{er} avril 2021

CONTRAT X0830	MALADIE DE BASE	MALADIE INTERMÉDIAIRE	MALADIE SUPÉRIEURE	RÉGIME SOINS DENTAIRES	COMPLÉMENTAIRE I											
ADMISSIBILITÉ	Temps complet permanent ou temps partiel permanent à 70 % et plus : 30 jours (1 mois de la date d'embauche) AUTRES : 90 jours (3 mois de la date d'embauche)															
DESCRIPTION SOMMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % Assurance voyage et annulation voyage Transport ambulancier Quelques fournitures médicales 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % Assurance voyage et annulation voyage Transport ambulancier Chambre semi-privée Quelques professionnels de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % IDEM à intermédiaire avec plus de professionnels de la santé et plus de remboursements Examens de la vue, lunettes, appareil auditif, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Soins préventifs 80 % Soins de base 80 % Restauration majeure et prothèses 50 % <p>L'ajout de la protection dentaire doit se faire pour le 1^{er} janvier de chaque année ou à la date de fin de cette protection auprès d'un autre assureur. * Vous devez en faire la demande 1 mois à l'avance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ass. salaire de longue durée Ass. vie de base ↳ 1 fois le salaire annuel brut Ass. vie add. ↳ 1, 2 ou 3 fois le salaire annuel brut Ass. vie add. du conjoint ↳ 1 à 10 tranches de 10 000 \$, max. 100 000 \$ Mutation accidentelle ↳ MA 15 000 \$ à 60 000 \$ Ass. vie conjoint et enfants ↳ 5 000 \$ 											
COTISATION (par période de 14 jours)	Salaré à TC ou à plus de 70 % du TC													Ind. = 16,24 \$	Ass. salaire → 0,519 % Vie base → 0,084 % MMA → 0,16 \$	
		Ind.	Mono.	Couple	Fam.	Ind.	Mono.	Couple	Fam.	Ind.	Mono.	Couple	Fam.			Mono. = 26,33 \$
	Employé	42,25 \$	60,23 \$	83,31 \$	100,83 \$	53,21 \$	78,45 \$	105,21 \$	127,04 \$	72,19 \$	104,69 \$	143,17 \$	172,59 \$	Couple. = 32,49 \$		
	Employeur	2,39 \$	5,97 \$	5,97 \$	5,97 \$	2,39 \$	5,97 \$	5,97 \$	5,97 \$	2,39 \$	5,97 \$	5,97 \$	5,97 \$		Fam. = 43,44 \$	
Salaré à moins de 70 % du TC													Ind. = 16,24 \$	Ass. salaire → 0,519 % Vie base → 0,084 % MMA → 0,16 \$		
	Ind.	Mono.	Couple	Fam.	Ind.	Mono.	Couple	Fam.	Ind.	Mono.	Couple	Fam.			Mono. = 26,33 \$	
Employé	43,45 \$	63,21 \$	86,29 \$	103,81 \$	54,41 \$	81,43 \$	108,19 \$	130,02 \$	73,39 \$	107,67 \$	146,15 \$	175,57 \$	Couple. = 32,49 \$			
Employeur	1,19 \$	2,99 \$	2,99 \$	2,99 \$	1,19 \$	2,99 \$	2,99 \$	2,99 \$	1,19 \$	2,99 \$	2,99 \$	2,99 \$		Fam. = 43,44 \$		
RÉGIME OBLIGATOIRE OU FACULTATIF	Obligatoire				Facultatif ou participation obligatoire minimale de 24 mois				Facultatif ou participation obligatoire minimale de 24 mois				Facultatif ou participation obligatoire minimale de 48 mois		Obligatoire / Possibilité de l'exemption de l'assurance vie avec preuve au privé	
DROIT D'EXEMPTION	Oui				Oui				Oui				Oui, si garantie similaire avec autre contrat		Non	

Note : ces primes ne comprennent pas la taxe de 9 %.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le secteur des assurances collectives (PRASE) au numéro de téléphone sans frais : 1 855 780-2200, option 1.